



La Défense, le 3 avril 2015

MESSAGE 2015 – 11

Cher(e)s collègues,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le courrier, adressé au Ministre de l'Intérieur, relatif au rapprochement entre les structures de formation en Ile-De-France.

Bien cordialement.

Céline BERTHON
Secrétaire Général

Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général Adjoint

Richard THERY
Secrétaire Général Adjoint



Paris, le 2 avril 2015

Réf : 033 – 2015 D

Objet : Formation continue Ile-de-France

Monsieur le Ministre,

Par une instruction datée du 27 octobre 2014, adressée conjointement au Directeur Général de la Police Nationale et au Préfet de Police, vous avez souhaité que soient explorées les possibilités de mutualisation renforcée entre les services concourant à la formation continue en Ile de France, allant jusqu'à envisager une éventuelle fusion des structures existantes (DRF IDF de la SDFDC et Sous-direction de la formation de la Préfecture de Police) et leur rattachement à la Préfecture de Police.

Cette orientation a soulevé sur le fond de nombreux questionnements, au regard notamment des conclusions des derniers rapports des différents services d'inspections (IGA, IGPN, Cour des Comptes) ayant eu à se prononcer sur cette option au cours des années passées et qui en pointaient principalement les inconvénients.

Le rapport de l'IGA et de l'IGPN sur le projet d'académie de police a encore mis en lumière le déficit de gouvernance unique et stable pour la formation dans la Police Nationale, et son lot de conséquences dommageables pour notre institution.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que considérer ce choix comme inadapté en ce qu'il aboutira à morceler davantage le pilotage de la formation, provoquant ainsi le délitement d'une entité dont la vocation doit demeurer **nationale**. L'organisation envisagée aboutirait à exclure l'Ile de France, avec son bassin potentiel de policiers à former (dont une bonne partie rappelons-le repartira servir en province) du champ de compétences de la SDFDC de la DRCPN.

Nous avons aussi quelques raisons de nous interroger sur le fonctionnement durable du schéma d'une double tutelle organique et fonctionnelle, avec un danger évident d'injonctions contradictoires à venir, entre priorités nationales et adaptations locales.

Informés tardivement de ce projet dans un calendrier de concertation qui s'est démarqué par sa précipitation et donc par sa brutalité, à l'égard notamment de quelques-uns des commissaires de police concernés, nous avons eu l'occasion d'exprimer à l'ensemble de nos interlocuteurs **notre opposition** au projet initial envisagé.

La position unanime des organisations syndicales sur ce point n'a toutefois pas empêché la mise en œuvre d'une préfiguration à la fin du mois de mars, confiée à la Préfecture de Police.

En outre, à l'occasion de la tenue du Comité Technique Interdépartemental de la Préfecture de Police en date du 31 mars 2015, l'évocation de la dimension purement formelle de cette expérimentation comme des effets attendus par cette démarche novatrice (pilotage et direction de la formation des administrations centrales dépendant de la DGNP, montée en gamme en formation continue comme en formation initiale) n'ont pas été de nature à nous rassurer.

Aussi, à ce stade, et au regard de la conduite à marche forcée de ce projet, exigeons-nous que la sérénité nécessaire à l'évaluation objective de l'expérimentation actuelle soit respectée. Elle ne peut passer que par un véritable audit, objectif et neutre, dont la vocation ne serait pas de justifier les orientations déjà prises.

Si le rapprochement entre les services et les recherches de mutualisation peuvent avoir du sens, nous considérons qu'ils ne peuvent se faire que sous la direction et l'animation de la structure nationale responsable de la formation. Nous ne verrions à cet égard que des avantages à ce que soit étudiée la recréation d'une direction de la formation.

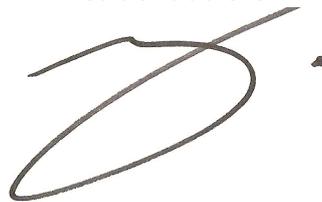
Enfin, compte tenu de l'ampleur de cette éventuelle réforme qui impacterait l'ensemble des directions actives de la Police Nationale implantées, pour leurs services centraux notamment, dans le ressort de cette structure de formation mutualisée, nous demandons à ce qu'une concertation **pilotée par la DGNP**, seule garante de la cohésion de toutes ces directions, soit mise en place rapidement.

Vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier, nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Céline BERTHON
Secrétaire Général du SCPN

A blue ink signature consisting of several loops and a horizontal stroke at the bottom.

Olivier BOISTEAUX
Président du SICP

A black ink signature consisting of a large, sweeping loop and a horizontal stroke at the bottom.

MINISTRE DE L'INTERIEUR
Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS